

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022**

Le 4 juillet 2022 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	P
BESSIN	Pierrette	Secrétaire de Séance	DUBOSCQ	David	Absent excusé
PFEIFFER	Michel	P	LE THIMONNIER	Eglantine	P
LEBRETON	Delphine	P	PIGASSE	Nicolas	P
LEMESLE	Jean	P	BOUYER- MAUPAS	Isabelle	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	CAVELLEC	Didier	P
MASTELLOTTO	Laurent	P	LEGRAVEREND	Alain	P
GUILLOTTE	Hubert	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
DANGUY	Patrick	P	COUTANCEAU	Delphine	Absente excusée
GERMAIN	Jean-Pierre	P	POISSON	Jean-Marc	P
GUILLOIN	Sandra	Absente excusée	WLASNIAK	Philippe	Procuration à N. PIGASSE
LAINÉ	Pauline	P			

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2022.

**N° 1 – TRAVAUX**

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE GAULLE – ATTRIBUTION DES MARCHES**

M. LEMESLE rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal a validé l'avant-projet d'aménagement de la Place de Gaulle.

Le projet a été présenté aux commerçants et validé par les différents partenaires.

La consultation des entreprises a été organisée entre le 16 mai 2022 et le 13 juin 2022.

Les critères de jugement des offres étaient les suivantes :

Valeur technique : 50 points

Prix des prestations : 50 points

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022**

Après analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises les mieux disantes, suivant les tableaux ci-dessous :

**LOT 1 – REVETEMENTS – Assainissement eaux pluviales et réseaux divers**

ENTREPRISES	MONTANT € HT	MONTANT TTC	Notation / 50	Valeur technique/50	TOTAL	RANG
PIGEON TP	542 436.70 €	650 924.04 €	50	39.2	89.2	2
LEHODEY TP	557 477.13 €	668 972.56 €	48.7	50	98.7	1

Il est proposé de retenir l'entreprise LEHODEY TP, mieux disante après analyse, pour un montant HT de 557 477.13 € (668 972.56 € TTC).

**LOT N°2 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS**

ENTREPRISES	MONTANT € HT	MONTANT TTC	Notation /50	Valeur technique/50	TOTAL	RANG
Groupement VALBOIS/VALLOIS	161 537.15 €	193 844.58 €	49.6	50	99.5	1
BOIS LOISIRS CREATION	160 267.93 €	192 321.51 €	50	23.9	73.9	2

Au vu de l'analyse des offres, il est proposé de retenir le groupement d'entreprises VALBOIS/VALLOIS pour un montant HT de 161 537.15 € (193 844.58 € TTC).

- M. GERMAIN s'étonne que le choix se porte sur l'entreprise qui propose le montant le plus élevé, dans un contexte budgétaire très contraint. Il demande pourquoi la valeur technique est prise en compte à hauteur de 50 %.
- M. LEMESLE explique que les critères d'évaluation sont validés dans le dossier de consultation et que cette pondération permet de s'assurer que les entreprises présentent les garanties techniques suffisantes pour réaliser les travaux.
- M. le Maire rappelle que les critères d'analyse sont fixés dans la consultation et que les entreprises répondent en connaissance de cause.

Par 17 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (M. PIGASSE, M. CAVELLEC, M. GERMAIN), le Conseil Municipal,

- VALIDE les propositions
- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

**N° 2 – TRAVAUX**  
**RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Vu la délibération du 6 septembre 2021 décidant le groupement de commande pour les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable de la Place de Gaulle, il convient d'attribuer le marché pour le compte du SDEAU50.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Valeur technique : 60 points  
Prix des prestations : 40 points

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022**

ENTREPRISES	MONTANT HT	Montant TTC	Notation /40	Valeur technique /60	TOTAL	RANG
<b>CISE TP fonte</b>	94 339.00	113 206.80	32.4	50.6	83	2
<b>CISE TP PEHD</b>	96 239.00	115 486.80	31.7	50.6	82.3	3
<b>FLORO TP fonte</b>	129 905.00.	155 886.0	23.5	11.2	34.7	8
<b>FLORO TP PEHD</b>	123 515.00	148 218.00	24.7	11.2	35.9	7
<b>PIGEON TP fonte</b>	149 767.50	179 721.00	20.4	60	80.4	5
<b>PIGEON TP PEHD</b>	140 127.50	168 153.00	21.8	60	81.8	4
<b>SADE fonte</b>	89 725.00	107 670.00	34	43.3	77.3	6
<b>SADE PEHD</b>	76 300.00	91 560.00	40	43.3	83.3	1

Au vu de l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise SADE, sur la base de la variante PEHD, pour un montant HT de 76 300.00 € (91560.00 € TTC).

[La Commission des Travaux réunie le 30 Juin 2022 a émis un avis favorable \(M. CAVELLEC s'est abstenu\).](#)  
[La Commission des Finances, réunie le 30 Juin 2022, a émis un avis favorable.](#)

M. GUILLOTTE explique que les travaux concernés par ce marché ne seront pas pris en compte dans le budget communal mais payés par le SDEAU 50.

Il précise que le P.E.H.D. est utilisé de préférence à la fonte sur le littoral, pour éviter les risques de corrosion en cas d'infiltrations.

Par 19 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. CAVELLEC), le Conseil Municipal,

- VALIDE la proposition.

**N° 3 – FINANCES**

**REMISE GRACIEUSE DES PENALITES DUES PAR LA TRESORIERE**

M. MASTELLOTTO rappelle que par délibération du 6 septembre 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la remise gracieuse des pénalités dues par Madame PERROT-LAMBERT, Trésorière Publique.

Par décision du 1<sup>er</sup> Juin 2022, la Direction Générale des Finances Publiques a accordé à Madame PERROT-LAMBERT la remise gracieuse du débit prononcé à son encontre.

Or, un titre avait été émis, d'un montant de 11 097.82 €, correspondant au montant des pénalités dues.

Il convient donc d'émettre un mandant au compte 6718 pour ce même montant. Cette opération nécessite l'inscription de crédits suffisants au compte 6718 et la modification budgétaire suivante :

**SECTION FONCTIONNEMENT / DEPENSES**

Compte 6488 (autres charges) - 11 000.00 €

Compte 6718 (autres charges exceptionnelles) + 11 000.00 €

[La Commission des Finances, réunie le 30 Juin 2022, a émis un avis favorable.](#)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022**

En réponse au message de M. WLASNIAK dont chaque conseiller municipal a été destinataire, M. MASTELLOTTO précise que cette somme avait bien été prise en compte, mais que l'imputation budgétaire n'était pas celle retenue par la Trésorerie. Il n'accepte pas les termes du message transmis, qui mettent en cause le budget et la prudence avec laquelle il a été élaboré.

Enfin, il rappelle que l'ensemble des budgets de la commune représente plus de 10 millions d'€uros et qu'une erreur de 10 000 €uros n'est pas significative d'une mauvaise prévision budgétaire.

Par 19 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. WLASNIAK), le Conseil Municipal,

- APPROUVE cette modification budgétaire.

**ANTENNES TELEPHONIQUES**

M. GUILLOTTE explique que les antennes téléphoniques actuellement installées sur le château d'eau sont appelées à être déplacées, dans la perspective de la déconstruction de celui-ci. Les opérateurs téléphoniques sont donc en recherche de terrains susceptibles d'accueillir des antennes.

Plusieurs réunions ont été organisées avec les 4 opérateurs concernés ou leurs représentants. Une proposition a été faite pour installer un pylône à proximité de l'actuel château d'eau.

Par ailleurs, BOUYGUES TELECOM souhaite installer une antenne-relais pour améliorer la réception du secteur de Coutainville, en particulier pendant la période estivale. Le terrain de la Caboche, appartenant à la commune, a été proposé, sous réserve de la faisabilité technique et au regard des règles d'urbanisme, et sous réserve de l'accord de M. CHALLE, donateur de la parcelle.

- Mme BOUYER-MAUPAS note que cette installation suscite l'inquiétude de certains riverains.
- M. GUILLOTTE précise que les nouvelles antennes ne provoqueront pas plus de nuisances que les antennes actuelles, et que, au contraire, il n'y aura plus les bruits de vibrations dont se plaignent les riverains.
- M. DANGUY demande pourquoi l'antenne relais ne concernera qu'un seul opérateur.
- M. GUILLOTTE explique que les autres opérateurs ne sont pas demandeurs, leur couverture étant visiblement suffisante sur le secteur littoral.

M. GUILLOTTE et Mme LAINÉ, concerné par une réunion importante en C.M.B, quittent la séance à 18 h 30.

M. GUILLOTTE donne sa procuration à Jean-Pierre GERMAIN.  
Mme LAINÉ donne sa procuration à Eglantine LE THIMONNIER.

**N° 4 – FINANCES**  
**SUBVENTION A LA SOCIETE DES COURSES**

M. le Maire explique que par décision du bureau communautaire en date du 22 Juin 2022, il est prévu que la CMB accorde à la Société des Courses une subvention de 5 000 €uros.

Conformément aux accords entre les parties, il est proposé de verser une subvention du même montant à la Société des Courses, soit 5 000 €uros, étant précisé que ce versement est accordé *pour la dernière année* de l'accord triennal, et sous réserve du vote de la subvention lors du conseil communautaire du 13 juillet 2022.

La Commission des Finances, réunie le 30 Juin 2022, a émis un avis favorable.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022**

- M. DANGUY rappelle qu'une subvention a déjà été accordée à la Société des Courses pour 2022, au titre du reversement du produit des paris hippiques. Cette deuxième subvention l'embarrasse, au regard des sommes redistribuées aux éleveurs et propriétaires des chevaux.
- M. le Maire tient à rester très prudent sur le fonctionnement de la Société des Courses, qui reste très fragile et doit être soutenue.
- Mme BOUYER-MAUPAS insiste sur l'importance de conserver un hippodrome sur le territoire. Cela représente une grande attractivité et concourt à l'image de la commune.

Elle rappelle également que le Département de la Manche est une terre d'élevage et qu'il est important de soutenir cette filière.

Par 19 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. DANGUY), le Conseil Municipal,

- DECIDE d'accorder à la Société des Courses une subvention de 5 000 Euros
- PRÉCISE que ce versement est accordé pour la dernière année de l'accord triennal
- PRÉCISE que cette subvention est accordée sous réserve du vote de la subvention par la C.M.B.

**N° 5 – AFFAIRES FONCIERES**

**CESSION GRATUITE D'EMPRISE DE VOIRIE AU DEPARTEMENT**

M. le Maire explique que dans le cadre de la mise à jour de son patrimoine foncier, le Département souhaite mettre en conformité la situation réelle avec le cadastre.

Ainsi, plusieurs parcelles situées le long de voies départementales appartiennent à la Commune et sont susceptibles de revenir au Département de la Manche, afin de les intégrer dans le domaine public routier départemental.

Il s'agit des parcelles AM 382, AM 384, AM 385, AO 515, AO 516, AO 522 et AO 523, pour une surface totale de 319 m<sup>2</sup>, suivant le tableau ci-dessous :

Références cadastrales	Voie	Surface en m <sup>2</sup>
AM 382	Avenue des Pins	80
AM 384	Avenue des Pins	20
AM 385	Avenue des Pins	26
AO 515	Rue Général Guérin d'Agon	2
AO 516	Rue Général Guérin d'Agon	27
AO 522	Rue du Feugré	162
AO 523	Rue du Feugré	2
<b>TOTAL</b>		<b>319 m<sup>2</sup></b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner son accord à la cession gracieuse du terrain au profit du Département de la Manche, pour incorporation au domaine public routier départemental ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents utiles et nécessaires pour l'aboutissement des procédures inhérentes.

Le transfert sera accompagné d'une mutation foncière réalisée à l'initiative et par les soins du Département. Les frais de publicité foncière seront pris en charge par le Département.

- Mme BOUYER-MAUPAS demande si ces cessions correspondent à un projet de sécurisation des intersections concernées.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022**

- M. LEMESLE explique qu'il ne s'agit que d'une régularisation cadastrale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE ces propositions de cessions.

**N° 6 – ADMINISTRATION GENERALE**  
**REGLES DE PUBLICITES DES ACTES**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les actes réglementaires font l'objet d'une publication sous forme électronique.

Par dérogation, pour les communes de - 3 500 habitants, les modalités de publicité doivent être choisies par délibération du Conseil Municipal.

La publicité doit être assurée soit :

- Par affichage à la mairie
- Par publication papier, les actes étant tenus à la disposition du public, de manière permanente et gratuite
- Par publication sur le site internet de la mairie

Il est précisé que le compte-rendu du Conseil Municipal est actuellement publié sur le site internet et affiché à la porte de la Mairie. Cette dernière pratique est supprimée. Seule une liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal sera affichée à la Mairie.

Par ailleurs, le procès-verbal de la séance ne doit plus être signé par l'ensemble des membres de l'assemblée. Seuls le Maire et le Secrétaire de séance sont appelés à le signer.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner le principe de la publicité des actes sur le site internet de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE cette proposition.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Maison JUTTEAU**

M. LEMESLE fait le point sur la maison menaçant ruine sur le Promenoir. Le Tribunal a autorisé la déconstruction, à l'initiative de la commune, pour mettre fin au péril imminent.

Les travaux de préparation ont été réalisés la semaine passée et la démolition a été mise en œuvre aujourd'hui. Restent à finaliser l'évacuation des gravats et le nettoyage des abords avant d'autoriser la réouverture de la circulation.

- M. le Maire ajoute que ces travaux ont été programmés en accord avec la propriétaire, Mme JUTTEAU, dans un esprit de bonne compréhension mutuelle.  
Le préjudice subi par la Commune sera évalué et fera l'objet d'une nouvelle procédure d'indemnisation.

M. le Maire remercie M. LEMESLE et les services municipaux, en particulier M. HÉNAFF, qui a suivi l'ensemble de la procédure avec une parfaite maîtrise du dossier.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022**

**Affaires sociales**

Mme HENNEQUIN fait un point sur sa délégation aux affaires sociales.

« Avant tout, les Affaires Sociales et le CCAS répondent à un champ lexical bien défini : **écouter, aimer, respecter !**

C'est ce socle qui m'amène à recevoir la quasi-totalité des hommes et des femmes qui appellent la Mairie pour une demande quelle qu'elle soit (logement, aide financière, soucis ...).

**Les logements**

139 logements HLM sur la commune, tous à Agon, 2 bailleurs (Manche Habitat et SAHLM Granville Coutances), 5 logements municipaux.

En face de la réalité, 178 demandes depuis 2 ans, 13 (bientôt 15) logements attribués.

Je précise que je rencontre la quasi-totalité des demandeurs, la rencontre humaine étant tellement plus riche que la fiche informatique !

Lors de la vacance d'un logement, la commission d'attribution examine une sélection de dossiers et fait 3 propositions au bailleur ; les critères de sélection sont prioritairement le travail sur la commune, les enfants ou un rapprochement familial.

Nous avons de bons rapports avec nos bailleurs, nous avons du reste travaillé avec Manche Habitat pour les travaux de la rue Eugène Bosquet, une fois avec Madame Delphine Lebreton concernant l'isolation et avec Monsieur Hubert Guillotte pour les travaux 2023 qui ont un impact sur la voirie.

Par ailleurs, il m'arrive de travailler aussi avec nos bailleurs pour des soucis de voisinage, malheureusement !

A développer dès la rentrée, avec Mme Lebreton bien sûr, les économies d'énergie dans les logements car les factures d'électricité causent depuis trois mois des désastres financiers chez les plus démunis de nos concitoyens !

Une autre commission est chargée de l'attribution des logements de la Résidence Challe (actuellement complète).

**La Banque Alimentaire**

Second volet de ma mission.

Soit certaines personnes viennent demander le bon de Banque Alimentaire, soit au cours d'autres demandes et grâce à l'écoute, nous sommes amenés à proposer pour un temps X la Banque Alimentaire ou les Restos du cœur (si ce n'est que le déplacement vers Coutances est parfois plus difficile).

La Banque Alimentaire est distribuée à la Filature de Gouville un mercredi par mois sauf en Août.

La semaine précédente je reçois tous les bénéficiaires pour leur donner leur bon, encore une fois j'ai choisi ce contact, très apprécié, car il permet de faire le point avec les familles et parfois de se rendre compte qu'il y a d'autres soucis que nous pourrions tenter d'apaiser avec l'aide des assistantes sociales.

3 fois dans l'année, Agon-Coutainville va chercher les vivres à Saint Lô, Monsieur Guillotte s'acquitte de cette tâche.

Je suis présente les mercredis de distribution à Gouville, pour aider mais aussi pour accueillir les bénéficiaires d'Agon-Coutainville, les premières fois sont parfois difficiles !

Cet hiver, nous avons oscillé entre 10 et 12 familles accédant à la Banque Alimentaire et deux aux Restos du cœur !

Du reste, j'entends reprendre à Agon-Coutainville les collectes pour la Banque Alimentaire, celle de cet automne aura lieu à Super U les 25 et 26 novembre 2022, et j'ai besoin de 8 à 10 bénévoles !

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022**

Très gentiment, l'épicière du Passous a accepté de mettre deux cartons ces mêmes journées pour participer à la collecte, nous l'en remercions vivement !

En dehors de ces deux activités des Affaires Sociales, d'autres habitants de la commune nous sollicitent, certains pour de douloureux passages de la vie dans une grande pauvreté pour différentes raisons, d'autres parce qu'ils ou elles sont vulnérables et ce sont les familles qui nous demandent des aides, dans ce cas, dans un premier temps je rencontre ces personnes (souvent dans l'urgence) et/ ou je me mets en rapport rapidement avec l'assistante sociale du secteur pour faire en sorte que des moyens soient trouvés pour une vie plus sereine !

L'assistante sociale du secteur (changement ce mois-ci) tient une permanence le mardi à la Résidence Challe et nous travaillons de concert pour un certain nombre de dossiers

**La mobilité**

Voilà un des points compliqués de notre commune pour les personnes sans véhicule, âgées ou non !

Actuellement environ 8 bénévoles, selon leur disponibilité, m'aident très sympathiquement à , sinon résoudre, du moins apaiser ce souci pour lequel un projet pourrait se dessiner !

**La solitude**

J'évoquais tout à l'heure la vulnérabilité de certaines personnes, parfois ceci naît avec la solitude !

Des personnes âgé-e-s sont vraiment très isolé-e-s !

Ce constat révélé en palliant à la mobilité nous a amené au CCAS à créer « Ecoute et Compagnie ».

Ce nouveau-né réunit entre 15 et 18 bénévoles, actuellement environ 12 voire 14 personnes sont visitées chaque semaine, conversation, jeux, promenades, enfin répondre aux souhaits de ces personnes (en dehors de la mobilité), une première réunion pour faire le point a été très enjouée, bénévoles et visités sont heureux !

Nous relancerons la communication en septembre car c'est cela, la communication, qui n'atteint pas toujours son but !

**Les migrants**

Depuis quelques mois, s'ajoute l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Actuellement, avec des bénévoles nous assurons une vie aussi douce que possible à nos familles ukrainiennes.

**Conclusion**

Tout d'abord je souhaite remercier ce soir des associations qui , selon leurs moyens, nous aident fréquemment, à savoir pour la mobilité, Accueil Emploi qui, de surcroît, a aussi la possibilité de suivre des personnes qui ont des difficultés à gérer leur budget, mais aussi le CLIC du Coutançais que je représente pour la commune, et qui nous a apporté ses compétences pour créer Ecoute et Compagnie et qui peut aussi aider au Bien Vivre des personnes âgées (j'envisage une réunion d'information à ce propos à la rentrée).

Mais aussi les médecins, les infirmiers et infirmières, les pompiers d'Agon-Coutainville avec qui nous communiquons régulièrement pour adoucir la vie difficile de certains de nos concitoyens qui vieillissent et celle parfois de leurs aidants !

Je remercie très sincèrement les bénévoles qui me prêtent main forte, et très particulièrement Mme LOUIS qui, chaque mercredi, aide des personnes à préparer sereinement leur dossier de retraite.

Et enfin un très grand merci à Madame Claire LHOMME qui est à mes côtés pour tout le secrétariat !

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022**

**Des projets pour 2022/2023**

- Développer Ecoute et Compagnie
- Améliorer la mobilité de nos concitoyens
- Réfléchir à combattre ce que j'appelle « les frontières invisibles »

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Mairie**

Une journée « Portes Ouvertes » est organisée le mercredi 6 juillet 2022 pour permettre à la population de visiter les nouveaux locaux.

Une inauguration officielle est prévue fin juillet.

Les travaux sont terminés, si ce n'est quelques ajustements à faire, notamment en peinture.

**Saison estivale**

Beaucoup de manifestations et d'animations sont prévues pendant l'été. Un renfort de gendarmerie est affecté aux communes littorales pour assurer la sécurité, notamment pendant les feux d'artifice.

**Covid 19**

M. le Maire confirme que la pandémie a repris dans le département de la Manche, avec des taux de contamination inquiétants.

**Ukraine**

M. le Maire transmet les remerciements de la Protection Civile pour les actions mises en œuvre pour la solidarité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.

Pour extrait conforme, le 7 juillet 2022

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Pierrette BESSIN

Christian DUTERTRE



